



Société Protectrice des Animaux de Colmar et Environs
47 chemin de la Fecht - 68000 COLMAR
Tél. : 03 89 41 16 53

Mail : spacolmar@yahoo.fr Site : <http://www.spa-colmar.fr>

Fourrière de la S.P.A Colmar

Adresse : 47 chemin de la Fecht - 68017 Colmar Cedex
Tél. : 03.89.41.16.53.

Les demandes d'interventions (capture avec pose de la cage) seront faites par les services désignés (Arrêté Municipal)

HORAIRES D'OUVERTURES DE LA FOURRIERE

Du lundi au samedi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Fermé le dimanche

Délais légaux de Garde des animaux en Fourrière (Art. L211-25 et 26 du Code Rural)

Pour les animaux non identifiés (sans tatouage ou sans puce électronique) : les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. A l'issue de ce délai, ils sont proposés à l'adoption identifiés, stérilisés et vaccinés (chat), identifiés, stérilisés et vaccinés (chien).

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) : les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. A l'issue de ce délai, ils sont proposés à l'adoption identifiés, stérilisés et vaccinés (chat), identifiés, stérilisés et vaccinés (chien).

Rappel : La non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible une amende de 30 000 euros et de 2 ans d'emprisonnement.

Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire

Conformément à la législation (Art. L 211-24 du Code Rural), la S.P.A. Colmar et Environs est autorisée à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.

Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

Pièces à fournir : une pièce d'identité ainsi que le carnet de santé de l'animal ou tout autre document prouvant la propriété.

Pour les 1 et 2ème catégorie : il faut fournir le permis de détention, l'attestation d'aptitude, l'évaluation comportementale et l'assurance du chien.